

PRO BTP ERP
Date d'arrêté: 31/12/2019

S.02.01.02 - Bilan

	Valeur Solvabilité 2	
	C0010	
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	15 200
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	5 367
Obligations d'État	R0140	4 581
Obligations d'entreprise	R0150	786
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	9 833
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	63 612
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	21 042
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	21 042
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	42 569
Santé similaire à la vie	R0320	17 642
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	24 928
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 741
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	754
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	13 462
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	102 769

S.02.01.02 - Bilan

	Valeur Solvabilité 2	
	C0010	
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	21 072
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	21 072
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	21 043
Marge de risque	R0590	29
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	42 644
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	17 667
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	17 642
Marge de risque	R0640	25
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	24 977
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	24 942
Marge de risque	R0680	35
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	330
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	75
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 822
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 053
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14 667
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2
Total du passif	R0900	87 664
Excédent d'actif sur passif	R1000	15 105

Montant exprimé en K EUR

PRO BTP ERP
Date d'arrêt: 31/12/2019

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (non-vie)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut - assurance directe		28 528		1 457													
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			93													
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	28 517		1 501													30 017
Net	R0200	12		49													61
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	28 528		1 457													29 985
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			93													93
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	28 517		1 501													30 017
Net	R0300	12		49													61
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	24 948		(725)													24 223
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			7													7
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	25 088		(865)													24 223
Net	R0400	(141)		148													7
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410			2 728													2 728
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440			2 728													2 728
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	801		6 981													7 782
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																7 782

PRO BTP ERP
Date d'arrêté: 31/12/2019

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (vie)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	4 007			2 385				6 392
Part des réassureurs	R1420	3 996			2 408				6 404
Net	R1500	10			(23)				(12)
Primes acquises									
Brut	R1510	4 007			2 385				6 392
Part des réassureurs	R1520	3 996			2 408				6 404
Net	R1600	10			(23)				(12)
Charge des sinistres									
Brut	R1610	3 293			1 883		(5)		5 171
Part des réassureurs	R1620	3 278			1 909		20		5 207
Net	R1700	15			(26)		(25)		(37)
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	562			1 766		(66)	(14)	2 249
Part des réassureurs	R1720	549			1 700				2 249
Net	R1800	14			66		(66)	(14)	
Dépenses engagées	R1900	371	6 607						6 978
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								6 978

S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	24 942								24 942				17 642		17 642
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	24 928								24 928				17 642		17 642
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	15								15						
Marge de risque	R0100	35								35				25		25
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques - Total	R0200	24 977								24 977				17 667		17 667

5.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	RD010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	RD050																	(1 648)
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	Meilleure estimation																	
Provisions pour primes	RD060																	
Brut - total		(1 802)	154															(1 648)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RD140	(1 802)	154															(1 648)
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	RD150																	
Provisions pour sinistres	RD160																	
Brut - total		2 246	20 445															22 691
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RD240	2 246	20 445															22 691
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	RD250																	
Total meilleure estimation - brut	RD260	444	20 599															21 043
Total meilleure estimation - net	RD270	1	29															29
Marge de risque	RD280	1	29															29
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	RD290																	
Provisions techniques calculées comme un tout	RD300																	
Meilleure estimation	RD310																	
Marge de risque	RD320	445	20 628															21 072
Provisions techniques - Total	RD330	444	20 598															21 042
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	RD340	1	29															30
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie																		

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement										Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
		0 C0010	1 C0020	2 C0030	3 C0040	4 C0050	5 C0060	6 C0070	7 C0080	8 C0090	9 C0100		
Précédentes	R0100												
N-9	R0160												128
N-8	R0170												(5)
N-7	R0180												(7)
N-6	R0190	22 949	10 247	3 289	1 988	779	419	153	26				(3)
N-5	R0200	21 413	7 277	2 526	1 312	372	654	18					3
N-4	R0210	20 202	6 069	1 632	900	326	180						776
N-3	R0220	17 885	2 342	36	(13)	11							1 345
N-2	R0230	19 061	2 503	343	61								2 502
N-1	R0240	22 567	2 735	224									14 341
N	R0250	21 544	3 008										110 887
		23 605											1 219 678
Total	R0260												1 349 643
													6 397 268

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
		0 C0200	1 C0210	2 C0220	3 C0230	4 C0240	5 C0250	6 C0260	7 C0270	8 C0280	9 C0290		10 & + C0300
Précédentes	R0100												
N-9	R0160												(6)
N-8	R0170											19	
N-7	R0180										(15)		
N-6	R0190										3 493		
N-5	R0200										1 558		
N-4	R0210										29		
N-3	R0220										309		
N-2	R0230										837		
N-1	R0240										4 290		
N	R0250	11 415											
Total	R0260												256 834

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	63 716	(63 716)		
Fonds propres de base	R0020	15 105	(15 105)		
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	15 105	(15 105)		
Capital de solvabilité requis	R0090	2 678	(2 678)		
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	15 105	(15 105)		
Minimum de capital requis	R0110	6 200	(6 200)		

S.23.01.01 - Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	10 000	10 000		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	5 105	5 105		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15 105	15 105		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	15 105	15 105		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 105	15 105		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	15 105	15 105		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15 105	15 105		
Capital de solvabilité requis	R0580	2 678			
Minimum de capital requis	R0600	6 200			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640				
					C0060
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	R0700	15 105			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 000			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740				
Réserve de réconciliation	R0760	5 105			
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790				

PRO BTP ERP

Date d'arrêté: 31/12/2019

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
	C0110	C0120	C0090
Risque de marché	673		-
Risque de défaut de la contrepartie	1 833	-	-
Risque de souscription en vie			Aucun
Risque de souscription en santé	41		Aucun
Risque de souscription en non-vie			Aucun
Diversification	(430)	-	-
Risque lié aux immobilisations incorporelles		-	-
Capital de solvabilité requis de base	2 118	-	-

Calcul du capital de solvabilité requis

	C0100
Risque opérationnel	635
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	(75)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	2 678
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	
Capital de solvabilité requis	2 678
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	

Approche concernant le taux d'imposition

	C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

	C0130
LAC DT	(75)
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	(75)
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	

Montant exprimé en K EUR

S.28.02.01 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat MCR _(NI,NI)		Résultat MCR _(NI,NI)	
	C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	302 088		
	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		187	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		31	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

S.28.02.01 - Minimum de capital requis — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat MCR _(I,NI)		Résultat MCR _(I,I)	
	C0070	C0080		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	2 943	
	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		15	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			3 418

Calcul du MCR global

	C0130	
MCR linéaire	R0300	14
Capital de solvabilité requis	R0310	2 678
Plafond du MCR	R0320	1 205
Plancher du MCR	R0330	670
MCR combiné	R0340	670
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
	C0130	
Minimum de capital requis	R0400	6 200

	Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		
	Activités en non-vie	Activités en vie	
	C0140	C0150	
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	11	3
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	2 131	547
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	959	246
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	533	137
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	533	137
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700